

**Réponse à la question n° 243
de M. Pascal Wicht (UDC)
relative à l'état du bâtiment de 1970 du CO de Jolimont**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 23 avril 2024, M. P. Wicht a interrogé le Conseil communal au sujet de l'état du bâtiment de 1970 du CO de Jolimont.

Réponse du Conseil communal

1. Où en est-on dans les réflexions au sujet de l'affectation future de ce bâtiment, lorsque le nouveau CO de Givisiez sera ouvert?

Le bâtiment de Jolimont 1970 a fait l'objet d'une analyse de vétusté dans le cadre de la planification des rénovations coordonnées de l'ensemble des bâtiments communaux. La date de rénovation a été coordonnée avec les rénovations du CO du Belluard afin de permettre l'utilisation du bâtiment 1970 à des besoins scolaires pendant la rénovation du Belluard, dont les travaux sont plus urgents. Selon le dernier plan financier 2024-2028, les débuts des travaux de l'assainissement du CO du Belluard sont prévus à l'horizon 2028. La rénovation du CO du Belluard, puis du bâtiment 1970 de Jolimont se fait en coordination avec l'ouverture du CO de Givisiez (prévue pour la rentrée scolaire 2028-2029) qui permettra de diminuer les effectifs. C'est dans le cadre de ces projets de rénovation que l'affectation future sera analysée. Il convient également de rappeler les éléments contenus dans le bilan intermédiaire du 26 septembre 2023 du Plan directeur des infrastructures scolaires 2021-2026 (page 14).

2. Comment se fait-il qu'une école qui est encore en fonction puisse être dans un tel état de délabrement, y compris en ce qui concerne l'entretien courant?

Afin d'illustrer le soi-disant état de délabrement, la question se réfère uniquement à un exemple: "Ainsi, à titre d'exemple, dans les toilettes à disposition des élèves ainsi que des usagers de la salle Ducarroz, le 90% des lavabos sont inutilisables, car il manque les poignées des robinets". A défaut d'autres exemples, la réponse ci-après se limitera également à cet exemple, étant d'emblée précisé que le site du CO de Jolimont accueille près de 900 élèves (pré)adolescents, avec tout ce que cela comprend. Ainsi, les efforts déployés par la conciergerie pour maintenir les installations en état de fonctionnement peuvent être compromis par les défis liés à des plaisanteries de mauvais goût et/ou au vandalisme. La casse des bouchons de robinets, des supports pour papier, savon et essuie-mains, ainsi que des dégradations aux parois des cabines de toilettes et aux luminaires sont fort malheureusement des déprédations qui peuvent survenir dans un tel contexte.

3. Que compte faire le Conseil communal pour garantir aux élèves du CO de Jolimont qu'ils puissent disposer d'un bâtiment répondant aux conditions les plus élémentaires, notamment en termes d'hygiène?

La fréquence de ces incidents dans un environnement scolaire complique les tâches de maintenance et de réparation. Cependant, afin de garantir la sécurité, l'hygiène et le bon fonctionnement des installations, différentes options sont envisagées comme l'installation de bouchons antiviol ou le remplacement des robinets actuels par des modèles à poussoir, qui sont actuellement à l'étude.

Il est également prévu de sensibiliser davantage les utilisatrices et utilisateurs sur l'importance de préserver ces installations communes et d'améliorer la réactivité de la conciergerie, en collaboration avec les Directions concernées. Malgré ces défis de taille, la Ville de Fribourg est déterminée à mettre en œuvre des actions concrètes pour garantir un environnement sûr, propre et fonctionnel, propice au bien-être de toutes les usagères et tous les usagers.